

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME »

Siège social : Rue des Mathématiques Zone Industrielle 8030--Grombalia

APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SIAME

Objet :

En application des dispositions de l'Article 190 Bis du Code des sociétés commerciales tel que modifié par la Loi N°2019-47 du 29 Mai 2019, relative à l'amélioration du climat de l'investissement, la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques **SIAME**, se propose de désigner par voie d'appel à candidatures, deux Administrateurs indépendants qui seront appelés à siéger au sein de son Conseil d'Administration.

Critères d'éligibilité :

Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions suivantes :

1- Exigences Générales

- Être obligatoirement une personne physique.
- Jouir de ses droits civils.
- Être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale et des organismes de sécurité sociale.
- Satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétences et d'expérience adaptées à ses fonctions.
- Satisfaire aux conditions de l'Article 193 du code des sociétés commerciales.

2- Exigences relatives aux conflits d'intérêts

- Le candidat au poste d'administrateur indépendant ne doit avoir aucun lien direct ou indirect avec la société SIAME, ses actionnaires, ses administrateurs en exercice ou le Commissaire aux Comptes, de nature à entacher l'indépendance de ses décisions ou l'entraîner dans une situation de conflit d'intérêt réelle ou potentielle.

- Ne doit pas être Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Gérant ou salarié d'une société ayant des liens directs ou indirects avec la SIAME.
- Ne doit pas détenir de participation directe dans le capital de la SIAME ou indirecte à travers un conjoint, un ascendant ou un descendant direct.
- Ne doit pas être chargé d'une mission de conseil, d'audit ou de prestation de service de quelque nature que ce soit.
- Ne doit pas être Fournisseur, Client, banquier ou assureur de la société SIAME.
- Ne doit pas être au service d'une société opérant dans le secteur de l'appareillage et du matériels électriques.
- Ne doit pas être un fonctionnaire de l'administration publique sauf autorisation spéciale et préalable du ministère de tutelle.
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.

3- Exigences liées à la compétence

- Avoir au moins une maîtrise ou un diplôme d'ingénieur et avoir une expérience professionnelle d'au moins dix ans (10)

Constitution du dossier de candidature

Les candidats au poste d'administrateur indépendant doivent joindre à leur dossier de candidature les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration de la SIAME.
- Une fiche de candidature dûment remplie et signée selon modèle en annexe 1.
- Une déclaration sur l'honneur dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité requis annexe 2.
- Une copie de la carte d'identité nationale.
- Un extrait du casier judiciaire (Bulletin N°3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature.
- Une lettre de motivation justifiant les compétences et qualifications du candidat ainsi que les motifs de sa candidature.
- Un curriculum vitae du candidat.
- Copies des documents et attestations justifiant les compétences et les qualifications du candidat (copies des diplômes et attestations)
- Une attestation de situation fiscale.

Date limite de dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature doivent être adressés sous plis fermés au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques

« SIAME » et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'Administrateur indépendant ».

Les enveloppes doivent être :

- Déposés contre décharge au Bureau d'Ordre de la société sis à Grombalia au plus tard le 30 Avril 2021.

Où

- Adressés par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de la société sis à la Rue des Mathématiques Zone Industrielle 8030 – Grombalia, au plus tard le 30 Avril 2021 (le cachet de la poste faisant foi).

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en considération.

Les candidats retenus par le comité désigné par le Conseil d'Administration, seront informés vingt-et-un (21) jours avant la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

FICHE DE CANDIDATURE

- Nom et Prénom / Raison sociale :.....
- N°CIN :.....
.....
- Téléphone :
Fixe.....GSM :.....
- Email :.....
.....
- Profession/Activité :.....
.....
- Formation académique du candidat :.....
.....
.....
.....
.....
- Autres qualifications du candidat dans le domaine d'activité de la SIAME :.....
.....
.....
.....

Signature légalisée

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

Nom & Prénoms :

CIN N° :

Adresse :

Candidat à l'élection au poste d'Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME », déclare sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales et que les informations fournies dans mon C.V sont sincères et exactes.

Signature légalisée

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.